



Monsieur
Andreas BUCHER
Chemin des Près-de-la-Gradelle 16
CH-1223 COLOGNY

Contact **Frédéric Schulz**
frederic.schulz@sig-ge.ch

Référence DR/lkr

Genève, le 23 septembre 2026

Demande de documentation LIPAD

Cher Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande LIPAD du 25 août 2026 ainsi qu'à la question du Préposé du 4 août 2026 qui, à la suite d'une erreur de transmission, ne nous est parvenue que le 3 septembre 2026.

Les démarches entreprises auprès des propriétaires privés anciennement concernés par des servitudes sur leurs conduites privées ne sauraient être considérées comme des « pressions » exercées par SIG. Les conventions d'accord adressées aux propriétaires concernés n'ont pas d'impact sur la validité de la radiation de servitude effectuée auprès du registre foncier et leur refus par les propriétaires, lesquels ne perçoivent alors pas le montant proposé à bien plaie, n'a aucun impact sur la propriété desdites conduites ni sur leur qualification juridique.

Le montant global prévu pour les propriétaires concernés par les radiations de servitudes (à savoir 13 km de conduites) est d'environ MCHF 9, dont MCHF 5 ont déjà été versés à ce jour.

Concernant le flyer d'information dont vous avez pris connaissance, celui-ci concerne exclusivement les conduites d'eau potable sises sur le domaine privé et rappelle notamment que SIG n'effectue aucun travail sur les installations privées.

Il précise que les propriétaires sont invités à contacter SIG afin qu'un collaborateur puisse, si nécessaire, évaluer la situation et procéder à une éventuelle fermeture du branchement. Seul le déplacement et l'analyse étaient historiquement facturés par SIG. Cette prestation sur le domaine privé est aujourd'hui gratuite afin de favoriser l'annonce des problématiques liées à l'approvisionnement en eau potable.

Services industriels
de Genève
Ch. du Château-Bloch 2
Le Lignon

Correspondance
SIG Services Clients
Case postale 2777
1211 Genève 2

www.SIG-ge.ch



Contrairement à ce que vous mentionnez dans votre courriel du 25 juin 2026 adressé au Préposé, SIG n'intervient pas pour des « réparations » sur le domaine privé mais uniquement pour accompagner les propriétaires dans leurs démarches et les orienter vers les entreprises de la place.

En tant que distributeur, SIG enregistre les fuites et toutes interventions annoncées sur le domaine privé à des fins de suivi. Depuis 2021, SIG a enregistré près de 300 déplacements sur appel pour des événements survenus (fuite, qualité, manque de pression, débit ...) sur le domaine privé.

SIG n'est pas mandatée pour des réparations ou des travaux par les propriétaires privés. Les montants facturés par les entreprises mandatées par les propriétaires privés ne sont pas connus de SIG.

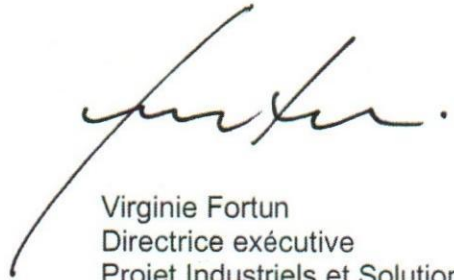
Dans ces circonstances, SIG ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir le coût global des interventions réalisées sur les conduites privées.

SIG confirme sa position et le fait qu'aucune autre information ou documentation correspondant au périmètre de votre demande n'est en possession de SIG.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Frederic Schulz
Directeur Eau potable Gaz



Virginie Fortun
Directrice exécutive
Projet Industriels et Solutions
Digitales